

Depuis 2018, l'accord PLCT s'applique ainsi que différents avenants. Cette année a été l'occasion de négocier un nouvel avenant qui permet de répondre à des revendications portées par la CFDT et qui conduit à des simplifications.

Il rentrera en application au 01/07/2022 et cessera de produire effet au 30/06/2023.

FORFAITS MENSUELS METIERS

Forfait	Conditions de travail associées	Métiers éligibles	Forfait mensuel (01/01/2022)	Lien avec les primes à l'acte
Forfait Atelier	Travail quotidien permanent dans l'atelier	Thermiciens Préchauffeurs, Techniciens traitement thermique, Chefs d'équipe Thermie et Contrôleurs permanents	49,29 €	Annule et remplace les primes insalubrité et indemnités de boisson applicables avant l'entrée en vigueur de l'accord du 4 juillet 2018 Incompatible avec le pointage de la prime d'atelier
		Soudeurs, chaudronniers, usineurs/, outilleurs, personnel de maintenance, manutentionnaires, magasiniers, contrôleurs CND, surveillants, chefs de file, chefs d'équipe	66,93 € (17 postes) * 72,78 € (18 postes)	
Forfait Douche	Travail quotidien dans l'atelier entraînant prise de douche quotidienne	Soudeurs, chaudronniers, usineurs, /outilleurs, personnel de maintenance, manutentionnaires, magasiniers, contrôleurs CND, surveillants, chefs de file, chefs d'équipe	4,61 h/mois (17 postes) * 4,88 h/mois (18 postes) <i>(taux horaire de base : salaire mensuel, majoration de marche ; temps de pause, prime d'ancienneté)</i>	incompatible avec le pointage de la prime de douche
Forfait Thermie	Travail quotidien à la chaleur	Personnel Thermie (Atelier)	58,47 €	incompatible avec le pointage de la prime de chaleur
Forfait Soudeurs	Travail quotidien en soudure	Soudeurs	64,58 € (17 postes) 68,37 € (18 postes)	annule et remplace la prime de lait applicable avant l'entrée en vigueur de l'accord du 4 juillet 2018
Forfait Atelier Technicien Soudeur	Travail régulier en soudure	Technicien Soudeur en journée (Centre Technique)	33,09 €	incompatible avec le pointage de la prime d'atelier
Forfait Douche Technicien Soudeur	Travail régulier dans l'atelier entraînant une prise de douche	Technicien Soudeur en journée (Centre Technique)	1,07 h/mois	incompatible avec le pointage de la prime de douche



* Sont éligibles au Forfait Atelier et au Forfait Douche 17 postes, les salariés en journée et exerçant les métiers :

- Contrôleur permanent
- Intervenant de Maintenance
- Magasinier/Manutentionnaire Parc
- Chef d'équipe journée

Ces forfaits sont revalorisés chaque année du % de l'Augmentation Générale (AG). Ils sont appliqués en paye directement en fonction du métier que vous occupez, aucun pointage particulier n'est nécessaire.

Pour info, lors de cette négociation, la CFDT a porté des revendications fortes sur ces forfaits mensuels, nous voulions créer des forfaits par métiers permettant ainsi de mensualiser un montant important de primes. Cette approche n'a malheureusement pas abouti, la Direction Générale et le Management n'étaient pas prêt à ce changement en profondeur...

PRIMES A L'ACTE

Code Protime	Intitulé des primes	Montant brut (01/07/22)	Unité	Conditions d'attribution	Modalités d'attribution	Métiers éligibles (y compris éventuel remplaçant)
PATE	Prime atelier	0,77	€/h	Travail ponctuel de plus de 4 heures dans l'atelier	mini 4h / maxi 7h*	Personnel Procédés et Personnel Méthodes Contrôle / Méthodes Usinage Techniciens CND Personnel bénéficiaire du forfait atelier en cas de poste supplémentaire ou d'intervention d'astreinte Personnel remplaçant non bénéficiaire du forfait atelier
DOUC	Prime douche	1/4 taux horaire de base (salaire mensuel, majoration de marche, temps de pause, prime ancienneté)		travaux salissants	1 par jour d'exposition	Personnel Procédés et Personnel Méthodes Contrôle / Méthodes Usinage / Techniciens CND Personnel bénéficiaire du forfait douche atelier en cas de poste supplémentaire ou d'intervention d'astreinte Personnel remplaçant non bénéficiaire du forfait douche
COUV	Prime couvercle	1,5	€/h	opérations dans couvercle : position inconmode (beurrage lamage et soudage adaptateurs et contrôles associés)	temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Chaudronniers, soudeurs manuels, contrôleurs, Personnel Procédés et Personnel Méthodes Contrôle / Techniciens CND
VOLR	Prime volume réduit (2)	0,5	€/h	Travaux réalisés en Espaces Confinés listés dans le cadre du document de référence LI073 et identifiés par un permis signé par les Chefs d'équipe	temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Tous métiers sous réserve d'intervenir effectivement dans les conditions visées
PJF	Prime joint final (2) / branches primaires	1,8	€/h	Travaux à l'intérieur d'un GV constitué côté secondaire Travaux à l'intérieur de la branche primaire	temps réel d'exposition avec maxi 7h* Non cumulable avec la prime volume réduit sur le même poste	Tous métiers sous réserve d'intervenir effectivement dans les conditions visées
NEW SOUDA	Prime soudure semi-auto / Soudure Inox Inconel / Soudure Flux gazeux	0,7	€/h	- Soudures MAG ou MIG - Travaux avec produit d'apport inox ou inconel : soudage manuel ou travaux de revêtement automatique en cabine située au-dessus du soudage - Travaux sous flux gazeux TIG	temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Soudeurs manuels, soudeurs auto, Personnel Procédés Soudage (Usine et Centre Technique) <i>Prime SOUDA se substituant aux primes PSSA (soudure semi-auto), INOX (soudure Inconel) et SOUD (Flux Gazeux)</i>
GREN	Prime grenailage	1,04	€/h	Travaux de grenailage	temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Métiers susceptibles de comporter des travaux de grenailage
HAU6	Prime hauteur > 6m	1,65	€/h	Travaux en hauteur supérieure à 6 m sans protection collective nécessitant le port du harnais	temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Tous métiers sous réserve d'intervenir dans les conditions indiquées
NEW CHA	Prime Chaleur	1,04	€/h	Travaux sur pièces préchauffées (à côté, dans ou sur la pièce)	temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Tous métiers sous réserve d'intervenir effectivement dans les conditions visées, à l'exception du personnel bénéficiaire du forfait thermie
PI	Prime d'intempérie (1)	0,29	€/h	travaux à l'extérieur par mauvais temps (journée de neige, de grande pluie, de froid vif à T° < 0°C)	minimum 1h par poste	Manutentionnaires et magasin et autres personnels en renfort
	Prime d'intempérie extérieure (1)	21,76	€/mois	intervention sur parc extérieur	Proratisé en fonction du nombre de jours travaillés	Equipe de manutention sur parc
PCP	Prime de changement de poste	2,78	€/poste	changement ponctuel de poste (matin / après-midi / nuit)	Prime pointée par le service admin/paie sur information du chef d'équipe	Tous métiers
PDC	Prime décalage casse coûte	2,06	€/poste	pour raisons techniques, avec accord de la hiérarchie		Personnel atelier posté
PMF	Prime Manipulation Four	5,94	€/opération	Travaux sur pièces ayant subi un traitement thermique de qualité ou une chauffe de formage et nécessitant le port d'EPI spécifiques	Chaque opération de Manipulation Four	Personnel effectuant une opération de Manipulation Four
BERY	Prime Manipulation Béryllium	1,04	€/h	Manipulation de béryllium	temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Personnel Labo CT
NEW TF	Prime Fibres Réfractaires Non ensachées	1,10	€/h	Travaux avec utilisation de fibres réfractaires non ensachées nécessitant le port d'EPI spécifiques	Temps réel d'exposition avec maxi 7h*	Thermiciens Préchauffeurs, Techniciens traitement thermique



Regroupement des primes, avec maintien du montant le plus élevé :

- Chaleur 1 et 2
- Soudure semi-auto, soudure inox inconel, soudure sous flux gazeux

Ajout de la prime Fibres réfractaires non ensachées.

* Temps réel d'exposition : comprend le temps de repos associé aux durées limite d'exposition (DLE). La durée de pointage de la prime doit donc comprendre ce temps de repos.



La CFDT sera signataire de cet avenant, ces primes répondent à des enjeux spécifiques liés aux conditions de travail des métiers de l'atelier (usine et Centre Technique). Il est primordial que les primes à l'acte soient pointées par le management lorsqu'elles sont applicables. Ce nouvel avenant devra donc faire l'objet d'une communication spécifique aux managers et aux équipes, la CFDT y veillera !

